

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 13 novembre 2018

CP2018_11_24
id. 4252

L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**MODIFICATION DU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
DE L'ANTENNE DE LAVIT DE LOMAGNE**

Le Conseil départemental est propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n°0934 de la section B, sise 29 rue Notre Dame à Lavit de Lomagne. Ce bien constitue le terrain d'assiette de l'antenne de Lavit.

Autorisation de travaux sur le réseau électrique de distribution publique avec SPIE CityNetworks.

Le projet actuellement en étude par le syndicat départemental d'énergie 82 vise à sécuriser les lignes électriques de distribution public issues du poste de transformation P4 Faubourg situé sur la commune de Lavit de Lomagne.

Ce poste de transformation alimente une partie importante des habitations et bâtiments du bourg par une ligne basse tension en fil nu vétuste et accidentogène.

Suite à de nombreux problèmes sur cette ligne, le syndicat départemental d'énergie 82 a décidé de faire des travaux et a mandaté l'entreprise SPIE pour les réaliser. Une autorisation de travaux est donc proposée.

Celle-ci, susceptible d'être conclue, est proposée selon les termes suivants :

1 – SPIE prend en charge et est responsable des interventions ou travaux de reprise du branchement de la ligne électrique enterrée et en façade comme définie sur les photos de l'autorisation de travaux présentée en annexe.

2 – SPIE s'engage à effectuer les travaux de tranchées, rebouchages, compactages de la surface de roulement avec mise en place d'un bicouche à ses frais. Concernant le câble en façade, un carter de protection sera apposé sur une hauteur de 2m.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les stipulations susvisées, l'autorisation de travaux de reprise du branchement de la ligne électrique enterrée et en façade relative à la parcelle départementale B 0934, sise 29 rue Notre Dame à Lavit de Lomagne avec SPIE CityNetworks ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département cette dite autorisation de travaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC